Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 112 (1976)

Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

22 1172 Montreux, le 18 juin 1976

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Photo Doris Vogt

Mt-Pèlerin 900 m.

à 10 min. par le funiculaire

Vevey 380 m.

Les Pléiades 1400 m.

à 45 minutes par automotrices à crémaillère

2 buts de courses à ne pas manquer

Parc aux biches, champs de narcisses, promenades balisées, places de jeux, buffet-restaurant avec terrasse et local pour pique-niquer. Panorama grandiose. Demandez notre brochure avec vingt projets d'excursions pédestres de 75 à 270 minutes.

Renseignements dans toutes les gares et au (021) 51 29 22.

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

FOURNITURES DE BIBLIOTHÈQUES

P.A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

Magasin et bureau Beau-Séjour

TELEPHONE PERMANENT **20 42 51**

POMPES FUNEBRES
OFFICIELLES
DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger

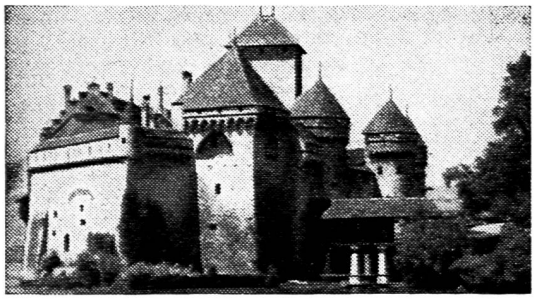

VISITEZ LE FAMEUX CHÂTEAU DE CHILLON A VEYTAUX-MONTREUX

Tarif d'entrée : Fr. 1.— par enfant entre 6 et 16 ans. Gratuité pour élèves des classes officielles vaudoises, accompagnés des professeurs.

LE CIRQUE ARRIVE

Un centre d'intérêt déjà apprécié par de nombreuses institutrices. Chapiteau démontable en bois et toile. 4 grands mâts, arène, gradins. Hauteur 34 cm. Boîte attrayante et compacte Livraison de suite jusqu'à épuisement du stock. Fr. 46.–.

En vente également: boîte d'une tente indienne en coton imprimé et 5 figurines, explications des signes indiens à Fr. 21.50.

A retourner à KETTY & ALEXANDRE, 1041 ST-BARTHELEMY

Veuillez m'envoyer _____ cirque(s) démontable(s) à Fr. 46.–, frais d'envoi compris.

Nom et prénom _____

Rue _____ No _____

No postal _____ Localité _____

« Maître, où se trouve Abländschen »

Comme vous le savez, près du col du Jaun. On y arrive facilement et c'est le centre de multiples excursions faciles. (En hiver : skilift et bonnes pistes.)

Vos élèves trouveront chez nous un très bon repas et vous-même serez certainement enchanté des qualités de notre chef cuisinier.

Le patron et toute sa famille aiment les enfants, et le dortoir est solide ! Propositions sans engagement par Fam. Stalder, auberge « Croix-Blanche », 1631 Abländschen, tél. (029) 7 82 14.

Pour vos imprimés une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Sommaire

COMITÉ CENTRAL

La chronique du groupe de réflexion 535
Congrès NUT 536
Assemblée des délégués 537

VAUD

Membres honoraires 538
Cotisations 538
Secrétariat SPV 538
XVIIIe séminaire 538
Musique et handicapés 538
Commission d'achats 539
Educateur pédagogique 539
Tribune libre 539

GENÈVE

Assemblée administrative annuelle 540
Mouvement de la fonction publique 541

NEUCHÂTEL

Impressions vaudoises... 543
Normaliens 1974-1976 543
Histoire d'anges... 543

JURA

Les assises de la SBMEM 544
Le système 544
J'ai retenu de mes lectures 544
Nouvel inspecteur 545
Centre d'information pédagogique 545
Mois après mois... 546
Admissions dans les écoles normales 547
Cours d'athlétisme 547

FRIBOURG

L'assurance chômage en vigueur 548
Libre passage 548
Quand sonne l'heure de la retraite 548
Flash sur la caisse maladie 549

DIVERS

Centre écologique d'Aletsch 549
Service de placements 549
Environnement 550

éducateur

Rédacteurs responsables :
Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) : Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :
Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.
René Blind, 1605 Chexbres.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :
Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.

Comité central

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION SPR

Le quarantième conseiller (fiction)

Avertissement : dans tous nos cantons romands, il arrive qu'un inspecteur d'écoles prenne sa retraite ; en règle générale, on lui désigne aussitôt un successeur ; le choix du candidat idéal pose parfois des problèmes... D'autre part, nous avons appris qu'à Genève, les autorités scolaires et la SPG seraient favorables à la nomination à terme des cadres de l'enseignement.

C'est à partir de ces deux éléments réels que nous nous sommes amusés à rédiger la chronique — fictive — qu'on va lire.

* * *

Le plus âgé de ses conseillers ayant atteint l'âge de la retraite, le Roi décida qu'il convenait de lui désigner un successeur. La nouvelle, à vrai dire, ne prit personne au dépourvu ; depuis belle lurette, les conseillers, en consultant la liste dite « des cacochymes », s'étaient aperçu qu'un siège deviendrait libre avant longtemps, et les intrigues allaient bon train...

Pour respecter l'antique usage, et ne point mécontenter le menu peuple, on fit néanmoins savoir, à grandes sonneries de trompes, qu'un poste de conseiller à la cour était vacant, et que tout citoyen en âge de porter la craie pouvait avancer son nom. En quelques jours, la table du Conseil fut couverte d'actes de candidatures, parmi lesquelles se trouvaient bien sûr les noms des favoris, car on leur avait discrètement fait savoir qu'ils bénéficiaient de la faveur de tel ou tel conseiller, et qu'on attendait d'eux qu'il n'hésitassent pas à se présenter. Jamais, de mémoire de conseiller à la cour, on n'avait vu pareille affluence de candidats ; et l'un des plus anciens conseillers, celui que l'on surnommait l'éminence grise — car il avait la faveur du Roi — éructa dans sa barbe blanche quelques propos peu amènes à l'endroit des ambitieux, que la male peste emporte. Le Conseil se mit cependant à l'œuvre, et parvint, après quelques longs jours de coupes sombres, à réduire le nombre des candidats à une dizaine, dont les favoris.

Dès lors, la lutte devint acharnée, chacun soutenant farouchement le candidat de son choix. Plus de vingt fois, on passa en revue les dix noms qui restaient, sans qu'aucun ne réunît l'unanimité. Le premier était trop jeune, le second trop âgé ; le troisième avait tenu, dans sa jeunesse, des propos séditieux ; le quatrième avait autrefois mené une vie dissolue ; le cinquième s'était permis, à maintes reprises, de critiquer les lois fondamentales ; le sixième était affligé d'une femme dont les infidélités avaient fait rire tout le royaume ; le septième, versé dans les sciences, et qui avait acquis, auprès des maîtres les plus illustres, tous les savoirs, était jugé trop pédant ; le huitième, au contraire, n'ayant jamais ouvert un grimoire de sa vie, passait pour un cuistre accompli ; quant au neuvième et au dixième, ils n'étaient les favoris de personne...

La situation paraissait sans issue, lorsque l'éminence grise, qui s'était contenté de suivre les débats sans y jamais prendre part, leva la main. Tous se turent pour écouter, dans un silence parfait, celui qui avait l'oreille de Sa Majesté :

— Messeigneurs, nous n'en sortirons pas. Je propose donc que la loi soit changée, et que le futur conseiller ne soit nommé que pour un temps donné. Au terme de son mandat, le Roi notre maître jugera de ce qu'il convient de faire. Depuis fort longtemps, je pense que les nominations à vie sont une erreur ; nous devons promouvoir le changement.

Après un bref instant de silence et de saisissement, le Conseil devint le théâtre de la plus belle dispute que le Palais royal eût jamais connue. Les vociférations furent telles que la reine s'en émut et pria son chambellan d'aller aux nouvelles.

(Suite au verso.)

Partisans et adversaires de la nomination temporaire opposaient leurs arguments, et si les conseillers n'avaient été tous si âgés, ils eussent bien volontiers appuyé leurs arguments de leurs lourds fauteuils de noyer massif. Les plus anciens, qui n'avaient rien à perdre, étaient favorables à la mesure proposée ; les plus jeunes, craignant que ladite mesure ne fût rétroactive, s'opposaient à cette conception nouvelle, qu'ils jugeaient barbare, et dangereuse pour la stabilité du trône. Quant à l'auteur de la proposition, il semblait absolument ravi ; les yeux au plafond, un léger sourire au coin des lèvres, il se lissait la barbe de sa main fine et soignée, insensible, apparemment, au pandemonium qu'il avait provoqué.

Cependant, comme les conseillers en venaient aux mains, il sortit de sa réserve et proposa une solution provisoire, accueillie avec empressement par le Conseil. L'éminence grise fit remarquer que si le dixième candidat, passé presque inaperçu, n'avait aucune des qualités requises, il était donc exempt des défauts relevés chez les autres ; c'était donc le candidat idéal. Quant à sa nomination, elle se ferait pour un an et à titre d'épreuve ; le Conseil aviserait ensuite. Le Conseil passa au vote, au moyen des boules d'ivoire et d'ébène que les ans avaient parfaitement polies : il y eut trente-neuf boules blanches, et c'est ainsi que la paix du royaume, pour un temps, fut préservée.

Kal Wados.

Angleterre : congrès de la NUT

(National Union of Teachers)

La SPR a été invitée, au mois d'avril, au congrès trisannuel de la NUT, organisé par ce syndicat pour obtenir l'accord de ses membres sur son action à venir. Pendant 9 sessions d'une demi-journée sont discutés, amendés, votés tous les sujets qui préoccupent les enseignants. Cette année, la NUT avait concentré ses forces sur des problèmes syndicaux tels que la politique des salaires, le chômage, les droits de la femme dans la profession, le fonds de prévoyance des enseignants, le nombre d'enfants par classe, etc.

Il est difficile, en tant que Romands, de se représenter ce qu'est réellement un congrès d'une telle importance. Les sujets sont préparés à l'avance par des commissions ad hoc et envoyés pour étude aux sections régionales qui indiquent ensuite au comité exécutif les amendements qu'elles désireraient voir apporter aux différents projets. Puis, les amendements et les projets sont défendus, discutés et votés par l'assemblée du congrès, constituée de délégués des sections régionales. Aucun débat n'a lieu au cours des séances et ce qu'on appelle « debate » en Angleterre ne sert qu'à soutenir ou contrer un amendement. L'intérêt ne se situe donc pas dans les interventions des participants, mais bien dans les sujets abordés. Pour nous, qui avons tant de peine à établir une unité, ne serait-ce que sur le plan romand, la force d'un organisme tel que la NUT, qui est un syndicat national, est impressionnante. Il faut reconnaître que le système unique d'enseignement de l'Angleterre facilite les choses, même si la NUT est un syndicat qui regroupe des sections régionales fort différentes. La situation est, bien sûr, tout autre chez nous, puisque notre pays a un régime fédéraliste, mais il nous semble qu'un organisme faîtier, chargé de problèmes très généraux, pourrait parfaitement se créer, regroupant les associations des différents cantons. Une action commune au niveau de ces problèmes ne pourrait être que bénéfique et favorable à une coordination intercantonale.

Ces quelques jours passés en Angleterre ont été riches en contacts, non seulement avec les Anglais, mais aussi avec les délégués d'autres pays tels que le Canada, Malte, l'Irlande, la France, la Jamaïque... C'est en discutant avec ces personnes que nous nous sommes rendu compte que les problèmes sont à peu près les mêmes partout. Cependant, c'est aussi au niveau d'un syndicat national que l'on essaie d'agir, malgré les différences de langues ou de mentalités, les problèmes spécifiques étant résolus à un niveau régional.

Il nous reste à dire que l'accueil fut bien entendu des plus chaleureux malgré le « fret » (brouillard marin) qui, paraît-il, envahit les côtes de la mer du Nord un jour sur trois.

M. Béguin et C. Christodoulidis.

Afin que vous et vos proches bénéficiiez d'une protection aussi étendue que possible en voyage et en vacances:

Intertours-Winterthur

COMBI

une prestation internationale de la «Winterthur».
Demandez simplement le prospectus. Il contient le bulletin de commande.

winterthur
assurances

Assemblée des délégués SPR - Genève, 12 juin 1976

Mme Josiane Stranieri, présidente efficace et souriante, ouvre à 15 h. cette assemblée ordinaire des délégués. Parmi les nombreux invités, saluons la présence de M. André Chavanne, chef du Département de l'instruction publique du canton de Genève, et Hans Bäbler, président du SLV.

Trois sujets importants constituaient l'ordre du jour de cette assemblée. **Le rapport d'activité** donna lieu à quelques questions notamment sur l'action de Jeunesse et Economie, l'introduction de l'allemand, l'importance des « papiers-programmes-méthodologie », l'école enfantine. Ce fut aussi l'occasion d'entendre le président de la commission « Orientation nouvelle » faire le point (rapport cet automne). Après ces discussions, le rapport est adopté à l'unanimité.

Les comptes sont commentés par notre trésorier André Rochat qui relèvera notamment qu'ils sont conformes aux prévisions budgétaires. Il réaffirmera que la gestion et la situation financières de notre société sont saines. Les comptes 1975 sont donc adoptés (voir « Educateur » No 18).

C'est indiscutablement **le rapport de la commission « pléthore »** qui retiendra l'assemblée le plus longtemps. Cette préoccupation est légitime vu l'actualité du problème et les différences considérables de l'état de situation de chaque canton ainsi que des lois qui les régissent.

Vous trouverez ci-dessous le texte définitif adopté par notre législatif après plusieurs amendements. Que la commission soit remerciée de son travail rapide. *F. B.*

Rapport de la commission « Pléthore »

PRÉAMBULE

La commission « Pléthore » créée par l'AD de la SPR du 6 mars 1976 a été rapidement formée et s'est immédiatement réunie. Le problème est en effet d'importance et le délai de réflexion était assez court. La commission était formée des membres suivants :

SPF : Mlle Patricia Hayoz. SPG : M. Michel Crausaz. SPJ : Mlle Arianne Boillat très tôt remplacée par Mme Line Barbier. SPN : M. Luc Rochat. SPVal : M. Placide Moix. SPV : M. Arthur Jaquet.

Malgré quelques difficultés — congé refusé, service militaire — les membres ont pu se réunir à six reprises pour mettre en commun le résultat du travail et des enquêtes faites par chacun dans nos cantons.

D'emblée, nous avons constaté que nous avions de la peine à parler le même langage. Les conditions faites au corps enseignant sont très différentes d'un canton à l'autre. Ces disparités subsisteront jusqu'à nos propositions finales.

Pour essayer de remplir le mieux possible le mandat qui nous a été confié, notre rapport comprend les points suivants :

a) définition des termes « pléthore » et « chômage » ;

b) Evaluation de la pléthore et du chômage ;

c) effets secondaires de la pléthore ;

d) moyens d'action.

e) conclusions.

RAPPORT

a) Définitions

Tenant compte des diversités cantonales, les définitions suivantes ont pu être établies :

Pléthore : excédent de personnes en droit et désireuses d'être nommées par rapport au nombre de postes à disposition.

Chômage : état d'un enseignant qui ne peut recevoir un salaire complet (sont exceptés les cas de maladie ou accident).

b) Evaluation

Elle devrait pouvoir se faire selon les définitions précédentes. Toutefois, aucun canton n'a pu nous fournir des données précises. Il semble que les autorités elles-mêmes sont incapables de faire des précisions rigoureuses même à court terme. Peut-être y verrons-nous un peu plus clair en septembre ?

L'impression générale est que nous avons dépassé presque partout la cote d'alerte et que l'avenir n'est pas à l'optimisme. Le Jura est certainement le plus touché. Dans les cantons de Neuchâtel, Fribourg et Vaud, la situation est encore grave pour un ou deux ans. A Genève, les conditions actuelles faites au corps enseignant lui assurent pour le moment une certaine sécurité. Le Valais connaît encore une légère pénurie.

c) Effets secondaires

Jusqu'à maintenant, dans l'opinion du public en général, le corps enseignant était à l'abri de tout risque et de tout ennui. Il faudrait faire réviser ce jugement car, dans certains cas, on profite de la pléthore pour lui faire tort.

Voici quelques effets secondaires que nous citons sans commentaires :

1. liberté d'opinion menacée ;
2. liberté d'établissement non accordée ;
3. certains organes politiques outrepassent leurs compétences ;
4. discrimination contre les personnes mariées ;
5. chantage lors de l'engagement (critères de choix, pression des autorités politiques ou scolaires communales et cantonales).

d) Moyens d'actions

Ils nous apparaissent de trois ordres :

1. Action auprès des enseignants eux-mêmes. Chacun doit prendre conscience de l'importance du problème, être vigilant, lutter dans le cadre de ses possibilités et signaler à son CC toute décision des autorités qui pourrait nuire d'une manière quelconque au corps enseignant. C'est avant tout un problème d'information.

2. Action auprès des autorités. Voici nos propositions de demandes à faire valoir auprès de nos gouvernements :

— garantie de l'emploi ;

— étude permanente et paritaire des besoins des enseignants à court et à moyen terme ;

— abaissement de l'âge de la retraite ;

— réduction du nombre d'élèves par classe.

— éducation permanente: a) formation sérieuse aux méthodologies et matières nouvelles ; b) recherche et élaboration de matériel et de matières nouvelles ; c) congé de longue durée à but culturel ;

— création de postes de maîtres d'appui à disposition des élèves ;

— éducation aux adultes en général ;

— possibilité de création de postes à mi-temps, **aspects pédagogiques et statut à étudier ;**

— suppression des heures supplémentaires ;

— introduction de l'année dite sabbatique.

Certaines de ces propositions concernent plus particulièrement certains cantons et pas les autres. Chaque CC voudra donc bien insister sur celles qui l'intéressent tout en respectant le plus possible l'esprit romand.

3. Campagne de presse. Elle se fera sur préavis du bureau par le CC/SPR qui coordonnera son action avec les autres enseignants romands et confédérés.

e) Conclusions

Le corps enseignant romand traverse actuellement une période difficile à tous points de vue. Il nous est apparu impossible d'entrevoir où cette période nous conduira. Il faut donc rester attentif. Si la situation devait s'aggraver, il faudrait envisager des mesures plus énergiques.

Les diversités entre cantons sont aussi un gros obstacle. Cela ne doit pas nous empêcher de lutter ensemble dans un esprit romand. C'est une occasion de plus pour faire avancer un peu une véritable école romande.

Arrivé au terme de ces propos, le rapporteur se plaît à remercier le CC/SPR pour s'être toujours mis gentiment à disposition. Il remercie aussi tous ses collègues de la commission pour l'esprit de collaboration dont ils ont fait preuve.

Le rapporteur :

A. Jaquet.

XXe CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Nouveaux membres honoraires

Après 25 ans et plus de sociétariat

Mme André-Jaccard Aline, Yens ; M. Badoux René, Les Monts-de-Grandvaux ; M. Beetschen Alphonse, Renens ; Mlle Bérard Jacqueline, Yverdon ; Mme Byrde-Monnier Henriette, Romanel ; M. Cachin André, Pully ; M. Cardis Roger, La Croix-sur-Lutry ; M. Cavin Ernest, Pully ; M. Chaperon Georges, Gryon ; Mme Chevaley-Noverraz Renée, Lausanne ; Mlle Cornuz Lili, Lausanne ; M. Cottier Aimé, Collonges-Territet ; Mme Demont-Vernez Renée, Vullierens ; M. Dormond Charles, Vevey ; Mme Dotta-Eberlé Violette, Pully ; M. Gesseney André, Clarens ; M. Jaquier Pierre, Aubonne ; M. Laurent Georges, Pully ; M. Lecoultre Roland, Lausanne ; M. Mani Marcel, Vevey ; M. Margot Maurice, Vevey ; Mme Mayor-Baudraz Lisette, Orbe ; M. Mayor Maurice, Prilly ; M. Mellet Charles, Chexbres ; Mme Morellato-Corbaz Henriette, Lausanne ; Mme Moret-Maire Gabrielle, Lausanne ; M. Morier-Genoud Louis, Veytaux ; M. Rochat Hermann, Chexbres ; M. Rostan François, Lausanne ; M. Schneiter Robert, Chailly ; Mme Schulé-Besson Hélène, Lausanne ; Mme Tallichet-Nicollier Marguerite, Lausanne ; M. Turrian Ernest, Bussigny ; M. Vienet Jean, Roche.

Après 15 ans

M. Marlétaz Jean-Paul, Vers-chez-les-Blanc ; M. Vaucher Rémy, Le Mont-sur-Lausanne.

Seuls les collègues ayant démissionné de la SPV *avec effet à partir* du 1er juillet 1975 ou du 1er janvier 1976 *figurent dans cette liste.*

COTISATIONS 1976

Dernier rappel

Suivant décision du Congrès 1973, elles s'élèvent à :

Membres actifs

y compris cotisation de la section : **Fr. 120.—**

Les membres actifs des sections de Sainte-Croix et Lavaux, qui encaissent elles-mêmes leurs cotisations locales, ne paient cependant que : **Fr. 116.—**

Membres associés

y compris cotisation de la section : **Fr. 25.—**

Les membres associés des sections de Sainte-Croix et Lavaux, qui perçoivent elles-mêmes leurs cotisations locales, ne paient toutefois que : **Fr. 21.—**

* * *

Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1976 au CCP 10-2226.

A PARTIR DU 1er AOÛT 1976, LES COTISATIONS NON PAYÉES SERONT PRISES EN REMBOURSEMENT.

Un bulletin de versement était encarté dans un précédent numéro de l'« Educateur » ; muni du sceau de la poste ou du timbre de la SPV, il constitue votre carte de membre : gardez-le donc soigneusement.

S'il s'est égaré, c'est volontiers que le secrétariat général vous en enverra un autre pour vous faciliter le paiement.

Secrétariat général SPV.

Secrétariat SPV

Vacances et surtout travaux de rénovation de l'immeuble ont contraint cette année le secrétariat général à prendre diverses dispositions afin d'assurer la permanence SPV habituelle et de permettre de travailler dans des conditions acceptables.

Juillet 1976 : tél. (021) 27 65 59 (secrétariat) ; en cas de non-réponse au (021) 25 37 68 (Mme Donzé, secrétaire). Matin seulement.

Août 1976 : tél. (021) 27 65 59 (secrétariat) ; en cas de non-réponse au (021) 32 18 48 (M. Nicod, secrétaire général), matin de préférence.

Le courrier sera bien entendu régulièrement levé et **la liaison avec la présidence** assurée.

Secrétariat général SPV.

XVIIIe Séminaire de la Société pédagogique vaudoise

Crêt-Bérard, Puidoux, 18, 19 et 20 octobre 1976

5 cours sont prévus.

1. **Les difficultés grapho-motrices dans l'apprentissage de l'écriture,** Mme F. Mirza (en collaboration avec l'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises).
2. **Tournez rouets et fuseaux,** Mlle D. Mussard (filage, tissage, teinture de laine).
3. **Jouons de nos instruments,** M. G. Gorgerat (fabrication et utilisation pédagogique de divers instruments de musique).
4. **Teignons du batik,** Mlle C. Schafroth (méthode dite « à la cire ». — Une demi-journée sera consacrée à la **teinture d'œufs** par des moyens naturels, Mlle M. Fague).
5. **Relations chez les enfants atteints de troubles de la personnalité ou du comportement,** M. Joël Allaz (en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé).

*L'*Educateur *No 24, à paraître après les vacances estivales, contiendra tous les renseignements nécessaires et le bulletin d'inscription.*

Nicod Paul, secrétaire général SPV.

MUSIQUE ET HANDICAPÉS

Musique, vie quotidienne et créativité

Animation : Liliane Azinala

Séminaire de trois jours, les vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 septembre 1976.

Objectifs : par l'expression, la créativité et notamment la créativité musicale :

1. Approche et découverte de l'expression et de la créativité en relation étroite avec le monde qui nous entoure, avec soi, avec les autres. Démarche sous une forme concrète dans la vie quotidienne. Découvertes ou redécouvertes se feront jour

sous les points énoncés : dans le programme ci-dessous.

2. Approche et découverte par la créativité, la structure et la dynamique propre à l'individu, à un groupe.

Méthode : basée essentiellement sur la vie, vie de la matière, de la nature, de l'homme, du cosmos... Partir du fortuit, partir de la psychodynamique de l'individu ou du groupe, partir de la vie engendrant la vie musicale.

Lieu du séminaire : Fondation Renée Delafontaine, route de la Clochatte, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

Coût : Fr. 60.— pour les trois jours, repas non compris.

Inscription : jusqu'au 30 juin 1976.

Renseignements et inscriptions : auprès de Pierre Joost, Vert-Vallon B, 1816 Chailly-sur-Clarens, tél. (021) 62 06 37.

H. G.

Commission d'achats

RAPPEL

Nous rappelons à nos collègues de toute la Suisse romande que notre action pour les aspirateurs et matériel de cuisine à l'extérieur (selon annonce parue dans l'« Educateur » N° 16 du 7 mai 1976), est toujours ouverte et qu'ils peuvent encore nous adresser leurs commandes.

Michel Bertholet.

OUI ? ÉDUCATEUR PÉDAGOGIQUE QUI ?

Désireux d'étoffer la partie pédagogique **pratique** de l'« Educateur », la rédaction de ce dernier demande à chaque section cantonale de lui désigner deux personnes d'accord de collaborer à cet enrichissement de notre journal en matériaux directement utiles aux praticiens. En terre vaudoise, ce sont plus précisément une institutrice connaissant les problèmes du degré inférieur et un (ou une) enseignant(e) des trois ou quatre dernières années qui sont souhaités, sans exclure à priori les autres.

Le Comité cantonal prie instamment tous ceux et celles qui seraient intéressés par ce travail, qui ne saurait manquer de rendre de grands services à leurs collègues et qui sera modestement rétribué, de bien vouloir s'annoncer d'ici au 22 juin au Secrétariat de la Société pédagogique vaudoise, Allinges 2, 1006 Lausanne.

Tribune libre

A propos de la garantie du travail féminin

Après la publication dans l'« Educateur » et « Bulletin corporatif » N° 20 du 4 juin 1976 des décisions du Conseil d'Etat valaisan, je ne peux rester passive. Il y a là un certain « sommet » atteint dans l'actuelle discrimination plus ou moins ouverte et déclarée contre les femmes enseignantes mariées. Mariées à un fonctionnaire cantonal pour commencer. Ce qui n'empêchera pas la discrimination de s'étendre aux enseignantes MARIÉES tout court ! Je vois là, et je ne suis pas la seule, une grave atteinte :

1. à la condition féminine ;
2. à la liberté individuelle ;
3. au droit au travail.

Plusieurs articles traitant des mêmes principes ont déjà paru dans l'« Educateur ».

Ce sont des décisions comme celles prises par le Conseil d'Etat valaisan (le N° 3 tout particulièrement) qui confinent et aboutissent aux pogroms, j'ose le dire. A quand « l'étoile jaune » bien en vue pour les couples de fonctionnaires cantonaux ?

Dans les cantons de Neuchâtel et de Fribourg, des pressions personnelles actives sont exercées auprès des enseignantes **mariées** (à des fonctionnaires cantonaux ou NON) pour leur demander de renoncer à leur activité ; avec succès, hélas ! Nous savons toutes qu'on ne devient pas enseignant à seules fins économiques ! Que ceux ou celles qui n'ont pas la dose d'idéal, d'amour et de dons requis abandonnent très vite ! Il y a des moyens moins « usants » pour arrondir les fins de mois d'un couple... si on n'y voit que cela de la part des femmes mariées...

Au contraire, l'engagement d'une femme mariée, et éventuellement mère de famille, est un gage de stabilité, et par là d'approfondissement, d'expérience, et de valeur dont devraient être conscientes nos autorités.

Pourquoi fait-on automatiquement pression sur la femme qui travaille et non sur son mari ? En cas de « mesures » à prendre, pourquoi envisage-t-on également toujours des « mesures » touchant l'engagement de la femme uniquement ?

Enseignantes célibataires vous êtes aussi concernées : admettrez-vous que votre vie professionnelle soit menacée du seul fait de l'engagement de votre vie privée et sentimentale ? Actuellement, il est admis plus ou moins facilement selon les endroits que les institutrices célibataires vivent accompagnées... avec deux noms différents sur la boîte aux lettres, et c'est tant mieux ! mais il y a vingt ans c'était impensable, et le mariage était absolument obligatoire pour une enseignante en mal d'amour !

En cas de naissance hors mariage, envisageriez-vous la déclaration « né de mère inconnue » accompagnée d'une reconnaissance paternelle pour conserver votre profession ? Maintenant parce qu'on porte le nom d'un monsieur (sans l'avoir demandé !), parce que l'on aime et l'on vit avec ce monsieur, parce que le dit monsieur travaille et touche un salaire, on nous ôterait le droit de continuer ce pour quoi nous avons été formées ? Ce que nous avons choisi ? c'est le retour aux sources néolithiques ! Les couples de salariés sont pourtant les meilleurs contribuables... ce qui est déjà une injustice sévère !

J'ai un attachement profond pour mon métier, dû en partie à un certain atavisme familial. En effet, je suis fille d'un couple d'instituteurs, ma mère a accompli une carrière complète. Ma grand-mère paternelle a aussi enseigné jusqu'à l'âge de la retraite, à une époque où le travail d'une femme mariée, et mère de famille, n'était certes pas courant. Plusieurs de mes oncles, tantes et cousines ont été, ou sont, enseignants. Je me trouve être la dixième de ma famille à perpétrer cette tradition. Tout cela fait que je me sens très vivement concernée par les problèmes inhérents à cette profession. L'ascendance de ces femmes mariées et mères de famille pratiquant une profession régulière, entière et continue, a fortement marqué mon éthique de l'existence et ma conception de la condition féminine.

En France, Françoise Giroud prévoit un accroissement du travail féminin augmentant jusqu'à 90 %. Elle lutte, encourage et promet assistance directe et personnelle à toute femme menacée dans son intégrité personnelle et son droit au travail, quelle que soit sa situation familiale.

Nous sommes conscientes des problèmes de nos jeunes collègues, mais on ne creuse pas un trou pour en boucher un autre ! Il y a d'autres solutions à envisager et à trouver à ce problème et nous sommes prêtes à y apporter notre concours. Nous espérons aussi que des

mesures strictes sont prises, planifiant les entrées aux diverses écoles de formation d'enseignants. Il nous semble que cela aurait pu intervenir plus tôt...

Nous sommes le nombre, ayons la force ! Ayons le courage de la réaction, puis de l'action. Il y a des seuils qu'il ne faut pas tolérer si l'on veut éviter de futurs abus !

Anne-Marie Wasserfallen-Beauverd.

Rédatrice de la rubrique vaudoise : Mme Hélène GILLIARD, Ecole des Fossés, 1197 **Prangins.** Tél. (022) 61 59 38.

IVe CONGRÈS D'AUTOMNE SPV

Mercredi 29 septembre Eclépens

Genève

MERCREDI 2 JUIN 1976, A ONEX

Compte rendu de l'assemblée administrative annuelle

Il convient de passer assez rapidement sur le déroulement courant de l'AAA afin de réserver une part importante au discours du président de la SPG, discours qui contient — outre une analyse lucide et réaliste — un appel à l'engagement, voire à la mobilisation, de tous les membres de notre association.

En suite de la fusion avec l'AMSEP, la SPG compte 1100 membres à fin mai, chiffre réjouissant mais non définitif puisque les bulletins d'adhésion continuent à rentrer.

Le rapport d'activité du comité ne suscite pas de grandes discussions ; tout au plus quelques précisions sont-elles nécessaires :

— CIA, à propos du référendum contre la nouvelle teneur de l'art. 80 : recommandation de vote en blanc ;

— UCE : ouverture d'une cheminée UCE dès septembre 1976 à l'école des Bossons, Onex (degrés : 2E à 4P) ;

— école enfantine : horaire 1P, programmes romands ; constitution d'une commission genevoise : 25 noms sont recueillis immédiatement ; l'importance des problèmes n'est pas à démontrer.

La fixation de la nouvelle cotisation : Fr. 150.— par an (Fr. 12.50 par mois) mérite quelques explications : elle a été calculée de manière à couvrir d'une part le salaire complet du président et la prochaine augmentation de cotisation SPR, d'autre part à éviter d'avoir à être modifiée chaque année.

Rapport adopté à l'unanimité. Cotisation acceptée par la majorité.

Membres d'honneur et membres honoraires

C'est J.-J. Maspéro, son collègue depuis plus de 25 ans, qui retrace l'activité corporative et pédagogique de Mme Meyer de Stadelhofen, et la prie d'accepter la nomination de membre d'honneur de la SPG.

De son côté, Erica Louis, au nom de de l'AMSEP, fête Mme Lucie Pellaton, membre fondateur et dès ce jour, membre d'honneur de l'AMSEP.

Ces deux institutrices répondent avec verve aux compliments qui leur sont adressés ; elles sont vivement applaudies.

Tous nos vœux accompagnent également nos collègues qui prennent leur retraite cette année. Il s'agit de :

Mmes Madeleine Bergerat
Yvette Bujard
Colette Collet
Madeleine Magnin
Annie Matile
MM. Claude Flückiger
Charles Pellet
Roger Matthey
Paul Puhl.

Comité SPG 1975-1976

Cette année 16 personnes ont fait acte de candidature. Il faut se féliciter de ce regain d'intérêt pour le comité et procéder à l'élection de 15 membres. Pendant le dépouillement, nous prenons congé en les remerciant sincèrement de leur collaboration de : Josiane Stranieri, Liliane Palandella, Jacques Barbey, Paul Mathieu, Véronique Clerc et Michel Crausaz. Tous ils méritent les chaleureux applaudissements que ne manque pas de leur prodiguer l'assemblée.

Le nouveau comité aura la physionomie suivante : Paul Dunner, instituteur, président ; Erica Louis, institutrice stabilisée, vice-présidente (nouvelle) ; Liliane Urben, maîtresse enfantine, vice-prési-

dente ; Anne-Marie Albrecht, maîtresse enfantine (nouvelle) ; Françoise Boulaz, institutrice de pédagogie curative ; Mireille Béguin, institutrice ; Pierre Bernhard, instituteur (nouveau) ; Alain Denizot, maître de discipline spéciale ; Nicole Eichmuller, institutrice stabilisée (nouvelle) ; Myreille Félix, maîtresse enfantine (nouvelle) ; Jean-Noël Friot, instituteur ; Denis Perrenoud, instituteur (nouveau) ; Henri Scherer, instituteur ; Françoise Vagneux, institutrice ; Evelyne Vautravers, maîtresse enfantine.

PAUL DUNNER :

Inquiétudes face à l'avenir - Nécessité de l'engagement personnel

Le tableau que trace le président de la SPG est plutôt sombre ; sans être exagérément pessimiste, le ton qu'il adopte est — à juste titre — celui dont on use lorsque la situation est dite sérieuse.

En effet, si l'on a tout lieu de se montrer satisfait de la fusion AMSEP-SPG, encore faut-il ne pas oublier qu'elle ne résout pas tous les problèmes. C'est un pas important mais insuffisant.

Comme est insuffisante la participation de nos membres aux assemblées, comme sont insuffisants, ou sans suite, les débats suscités en salles des maîtres par les décisions SPG.

Comme est insuffisante, inquiétante, voire à longue échéance néfaste, l'attitude qui consiste à penser que tout ne vas pas si mal, que le chômage c'est pour les autres, que...

Ce qui est nécessaire à la réussite de nos entreprises, c'est que chaque membre SPG reconnaisse que des éléments importants de notre monde scolaire doivent changer :

— que de grands débats sont ouverts : place de l'école enfantine, sort de l'école romande ;

— que des attaques se précisent : pouvoir d'achat, emploi, nombre de classes ;

— que des blocages sont décelés : UCE, mathématique moderne, prix ;

— que des revendications sont à soutenir : généralisation des appuis, diminution du temps de travail pour nos collègues de plus de 50 ans.

Tous ces problèmes devront être examinés par la SPG, toutes ces revendications devront être soutenues. Mais il n'est pas certain que les votes d'assemblées ou les discussions de salles des maîtres suffiront à l'avenir pour les faire aboutir.

Or, on constate chez de nombreux collègues une sorte de manque de conviction, d'ouverture, voire de saine agressivité ; on ne croit pas — on n'ose pas montrer qu'on croit — à la nécessité d'un changement, à la défense des avantages acquis. On est membre SPG, sans plus. Le président s'étonne, s'inquiète d'une certaine apathie qui semble marquer le corps enseignant depuis quelques mois. Apathie ou crainte ? On se sent, on se veut à l'abri. On fait l'autruche.

Si la situation a évolué subitement dans d'autres secteurs, nous risquons tout autant de voir les choses changer rapidement dans l'enseignement aussi : 20 enseignants de « trop » à la rentrée 1976 ; quelle sera notre réaction ? Comment faire face si nous n'y sommes pas préparés ?

Dans ces conditions, il est indispensable de s'interroger sur les moyens dont nous disposons pour faire aboutir nos revendications, pour faire passer dans la réalité l'amélioration de nos conditions de travail et notre vision de l'école. Et si ces moyens se révèlent inopérants, les membres de la SPG seront-ils prêts à envisager d'autres moyens de se faire entendre ? Certes l'unité du corps enseignant constitue un atout sérieux mais il est à craindre qu'elle ne sera pas suffisante pour faire admettre tant par l'autorité que par l'opinion publique, le bien-fondé de nos allégations.

Il convient alors, pour rester cohérents avec nos décisions antérieures :

— de démontrer notre volonté de nous engager concrètement pour améliorer nos conditions de travail et celles de nos élèves ;

— de démontrer que les décisions prises en AG représentent des nécessités pour le corps enseignant enfantin et primaire qu'elles engagent ;

— de démontrer que les divergences qui se font jour parfois entre nous ne sont pas si profondes que d'aucuns voudraient nous le faire croire et qu'elles ne constituent en aucun cas un facteur de division ;

— de démontrer que nous ne nous laisserons pas imposer des solutions contraires aux vœux du corps enseignant ;

— de démontrer que nous voulons œuvrer pour une école toujours mieux adaptée au monde dans lequel nous vivons.

Loin de faire de l'auto-satisfaction, le président de la SPG a tenu à transmettre ses préoccupations à l'ensemble des membres. Terminant sur une note plus optimiste, il relève l'efficacité de la tâche accomplie et les résultats obtenus. L'assemblée ne s'y est point trompée, les applaudissements nourris qui saluent les propos de Paul Dunner sont une manière d'approbation.

Pour le comité : L. U.

Mouvement de la fonction publique

Les enseignants des différents secteurs, à travers leurs organisations, ont établi une plate-forme commune de revendications. Ils la défendront dans le cadre du Mouvement de la fonction publique et du Cartel intersyndical du personnel de l'Etat avec l'appui des autres fonctionnaires car cette plate-forme est la traduction de la revendication des 40 heures pour le secteur de l'enseignement.

V. C.

Traduction de la revendication des 40 heures pour les enseignants

Présentée au Conseil d'Etat le 7 avril 1976

Comme les autres travailleurs de la fonction publique, les enseignants sont confrontés au problème de la surcharge de travail et à celui de l'emploi. Ils présentent ensemble la traduction des 40 heures.

Les enseignants secondaires demandent, pour lutter contre la dégradation de leurs conditions de travail et pour assurer une garantie d'emploi :

1) Une diminution du temps de travail de 2 h. (par rapport au maximum du supérieur).

2) L'unicité du poste pour l'ensemble du corps enseignant secondaire.

3) Une diminution des effectifs de classes garantissant les chiffres maximum suivants :

— au CO : 24 en L-S-M ; 20 en G ; 18 en classes hétérogènes ; 15 en P ; 12 en atelier ;

— dans le secondaire supérieur : 20 au collège, ECG, école de commerce ; 18 en classe préparatoire de l'école de commerce ; 18 en cours professionnels de l'école de commerce ; 15 pour les vendeurs et employés de bureau ; 15 au CEPIA ; 8 à 15 aux écoles d'art selon les ateliers.

Les travaux de l'évaluation des fonctions ont produit la définition suivante des tâches pédagogiques et administratives de l'enseignant secondaire :

☆ La fonction implique quant à nos heures de présence en classe :

— l'accomplissement et animation de groupes de travail, de recherches et travaux pratiques, travaux tendant à former aussi bien l'intelligence que le caractère

des élèves en vue de leur insertion sociale ;

— l'enseignement d'une ou de plusieurs disciplines, compte tenu des aptitudes des élèves ainsi que des circonstances dans lesquelles le travail s'effectue ;

— le contrôle des connaissances acquises et le jugement du travail des élèves.

☆ De plus l'évaluation demande à l'enseignant :

— l'élaboration des cours, une large place étant réservée aux conceptions personnelles et à la décision de l'enseignant en ce qui concerne aussi bien le contenu que les méthodes et la répartition des activités, et la préparation de ces cours en utilisant au maximum les informations extérieures ;

— la participation à l'élaboration du plan d'études ;

— le choix des méthodes, compte tenu des disciplines enseignées, du caractère des élèves, du type de scolarité envisagée, du moment de l'année et de la durée de la leçon.

— la collaboration avec les maîtres enseignant d'autres disciplines en vue de la coordination interdisciplinaire et de l'orientation en conseils d'école et de classes ;

— la préparation des épreuves, l'élaboration des critères d'évaluation, la correction et l'évaluation des travaux ;

— une obligation de formation personnelle continue en matière de connaissances et de recherche pédagogique, en tenant compte de l'évolution de la société et du rôle de l'école ;

— la participation à divers groupes de travail et réunions.

Toutes ces tâches s'insèrent dans l'option prise par le Conseil d'Etat et le DIP de favoriser la démocratisation des études.

Quel beau cahier des charges ! C'est en effet ce que tout enseignant désirerait pouvoir appliquer ! Cependant le CE et les responsables du DIP ne se posent pas les questions suivantes :

☆ **De quel temps disposons-nous ?**

— Pour parfaire nos connaissances et actualiser notre enseignement ?

— Pour participer activement à des commissions de travail, élaborer de nouvelles méthodes et de nouveaux programmes ?

— Pour nous coordonner entre maîtres ?

Alors qu'en dehors de nos heures d'enseignement et en plus de nos heures de préparation nous devons consacrer une bonne part de notre temps aux travaux administratifs et aux corrections, chaque fois en 24 ou 27 exemplaires.

UNE DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL S'AVÈRE NÉCESSAIRE

— Pour réaliser pleinement notre tâche pédagogique.

— Pour garantir un équilibre entre nos responsabilités professionnelles, sociales et familiales.

— Pour accorder un temps de détente et de repos indispensable à l'enseignant qui subit de fortes tensions nerveuses et qui, comme beaucoup de gens, se voit imposer un rythme de vie qui n'est pas des plus sains.

☆ **Sur quoi repose l'inégalité des postes entre le secondaire inférieur et supérieur ?**

Pour être nommé dans l'enseignement secondaire, inférieur comme supérieur, chacun doit obtenir les mêmes titres universitaires, est tenu de suivre la même formation pédagogique, et est classé dans l'échelle des traitements sous la même définition type. Comment donc justifier cette différence du nombre d'heures au poste ?

L'UNICITÉ DU POSTE S'IMPOSE

☆ Enfin :

— Comment animer les travaux de groupe avec 24-27 élèves ?

— Comment tenir compte du caractère de 24-27 élèves ?

— Comment adapter les méthodes à chacun des 24-27 élèves et juger leur travail selon leur progrès individuel ?

— Comment offrir une aide efficace à chacun des 24-27 élèves pour son orientation, soit par contact personnel soit par contact avec ses parents ?

UNE DIMINUTION DES EFFECTIFS DE CLASSE EST UNE NÉCESSITÉ IMMÉDIATE

Car un trop grand nombre d'élèves empêche que l'on puisse donner une aide pédagogique efficace et contribue à accentuer la sélection et à remettre en cause la démocratisation des études.

— Diminuer le temps de travail et obtenir l'unicité de poste dans l'enseignement secondaire libèrent bon nombre d'heures d'enseignement.

— Diminuer les effectifs exige l'ouverture de nouvelles classes.

Posée en ces termes, la prétendue pléthore d'enseignants n'est pas une réalité. Les différentes mesures que le DIP tente de nous imposer en s'appuyant sur cet argument, à savoir, les licenciements de suppléants, le maintien des contrats à l'année, le numerus clausus aux études pédagogiques, le chômage partiel, la menace sur l'augmentation de la garantie d'emploi, n'ont donc pas de sens, si ce n'est de nous faire faire les frais d'une politique d'économie pratiquée par l'Etat dans tous les secteurs sociaux et d'en faire subir les conséquences aux élèves.

Nous nous opposerons à ces mesures tout en soutenant résolument nos trois revendications. Nous exigeons qu'elles soient satisfaites entièrement pour la rentrée scolaire de septembre 1977 tout en demandant une application partielle en septembre 1976.

Les enseignants primaires et enfantins demandent :

1) Une diminution du temps de travail pour les collègues âgés de plus de 50 ans.

2) L'extension des appuis apportés au maître généraliste.

☆ La surcharge de notre profession est ressentie plus fortement encore par nos collègues qui approchent de l'âge de la retraite ; Nous demandons qu'ils puissent bénéficier :

— d'une demi-journée par quinzaine dès 50 ans.

— d'une demi-journée par semaine dès 55 ans.

L'enseignant doit cependant garder la liberté de renoncer à une telle diminution de travail.

☆ L'appui apporté par la présence d'un second enseignant dans la classe est un élément qui facilitera le travail du maître. Un investissement est nécessaire dans ce sens afin que le maître puisse bénéficier, en plus des appuis donnés actuellement (gymnastique, rythmique...), de la présence d'un autre enseignant au moins une fois par quinzaine.

Il s'agit donc d'intensifier, dans le secteur enfantin particulièrement, les possibilités actuelles d'appui au corps enseignant, l'appui n'étant pas donné seulement pour apporter une nouvelle technique ou une nouvelle méthodologie au titulaire de classe mais pour permettre une collaboration entre deux enseignants, responsables ensemble et au même moment des mêmes élèves.

Cet appui, facultatif, ne sera pas apporté seulement, comme actuellement, par des maîtres de disciplines spéciales, mais également par des généralistes, instituteurs détachés de leurs classes.

Ces revendications sont la traduction des 40 heures, revendication avancée par tous les travailleurs de la fonction publique. Comme eux, les enseignants ne sont pas à l'abri de la crise et font les frais d'une politique d'austérité qui défavorise les secteurs sociaux au profit des secteurs directement rentables.

Revendications soutenues par les huit organisations du Mouvement de la fonction publique et par le Cartel intersyndical de l'Etat.

Impressions vaudoises d'un Neuchâtelois... impressionné

Congrès SPV, fête des retrouvailles. Brouhaha constant provenant du gigantesque hall d'entrée du cinéma Métropole. Exposés, rapports, nomination des nouveaux membres honoraires auxquels sont remis de somptueux diplômes, allocutions se succèdent, imperturbablement.

Congrès SPV. Fourmilière bienheureuse. On se sert la main, on se reconnaît, on est mille, mille cinq cents peut-être. Les syndicalistes du groupe enseignant de la VPOD nous attendent à l'entrée. La lecture de la circulaire qu'ils nous offrent prouve à quel point les dissenssions neuchâteloises actuelles sont... dépassées. Ou vaines. Ici, on parle volontiers de divergences plus ou moins profondes, là on propose une collaboration, les revendications sont parfois très proches les unes des autres, nullement contradictoires aux buts de la SPV.

De plus, ces syndicalistes sont membres de la SPV. Ils animent souvent le débat. Ainsi lorsque la section de Lausanne propose l'adoption d'une résolution visant à limiter le nombre d'élèves par classe à 25, un collègue syndiqué s'empresse d'intervenir en rappelant que d'autres associations ont récemment proposé de fixer ce nombre à... 24 et soumet au vote des participants cet amendement. Tentative de ravir la primeur de cette résolution à la section lausannoise ? Démagogie ? Toujours est-il qu'à une faible majorité, l'amendement l'emporte, contre le préavis du Comité central.

Quel exemple, quelle leçon. Pour nous et aussi pour ceux qui volontiers citent la SPV dans leurs démonstrations de nos erreurs ! La SPV reste UNIE, les syndicalistes « engagés » sont assis AVEC les « autres », non pas du côté de Vaumarcus.

J'ai saisi l'occasion de faire part brièvement à mon collègue du Haut qui préside aux destinées du SNEPP de ces impressions. Laissons l'eau couler sous les ponts... Sa réponse est une image que j'utilise moi-même volontiers fréquemment !

Vives félicitations à nos collègues vaudois et grand merci de leur invitation.

J.-P. Buri.

Volée de normaliens 1976 (1974-1976)

Les deux associations ont pris contact avec nos futurs collègues. Ils semblent mieux organisés que précédemment. L'effet de surprise n'existait plus...

Les conditions du contrat proposé à ces étudiants ne semblent par déchaîner un enthousiasme délirant. Un nouveau projet parviendra au DIP. Le 9 juin, nous saurons la réponse.

Il est sympathique de constater que dans ce cas précis de l'engagement des normaliens, SNEPP et SAE/SPN adoptent une attitude commune. Une prise de position « concertée » au niveau le plus haut serait certainement très appréciée par les « bases » et par nos nouveaux collègues.

Les membres du corps enseignant en place qui auront l'occasion d'entrer en contact avec ces derniers au mois d'août seraient syndicalement inspirés en les engageant à adhérer au SNEPP ou au SAE/SPN. Encouragez-les à se joindre à nous.

J.-P. Buri.

Histoires d'anges...

Là-haut, sur la colline régnait un régent venu des Afriques lointaines.

Il avait de l'envergure, de la présence, de l'influence. Il s'intéressa à la politique, favorisa l'installation d'amis venus eux aussi d'ailleurs.

Il devint un responsable, il régnait à l'école et à la mairie.

Le ciel s'obscurcit cependant, là-haut sur la colline. Tourna au noir, présage de tempête.

Qui éclata. Violemment : renversant, soufflant, tout.

Le régent se retrouva dans la BAS, éliminé par ses amis. Il pensait qu'ils étaient ses amis.

L'histoire pourrait s'achever ici.

Injustement.

Mais qui sème le vent... dit-on.

Il y a eu le tic.

Dernièrement cela fit tac, là-haut sur la colline.

Le pendule n'était pas resté bloqué.

Ceux qui l'avaient lancé ont oublié de se rappeler que généralement il revient à son point de départ.

Comme le boomerang.

Au bord du lac, notre régent savoure, avec la certitude de n'y être pour rien.

Il n'a même pas tendu l'instrument dont on s'est servi pour scier la branche sur laquelle on était perché.

Bonne retraite, collègue bourru, tout d'une pièce. Et longue vie.

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : Maurice TISSOT, rue de la Gare, **2205 Montmollin.** Tél. (038) 31 40 54.

Réparation et polissage de

MEUBLES ANCIENS

Travail soigné. Prix modérés

René Barrière, ébéniste,
rue du Nord 11, Lausanne. Tél. (021) 23 02 91

Se rend à domicile. Devis sans engagement

District de Neuchâtel

Nous avons eu le plaisir de recevoir dernièrement les bulletins d'adhésion de MM. Raymond Gut (Marin) et Claude Blanchard (Cressier). Notre section compte 132 membres avant les vacances d'été.

J.-P. Buri.

Les assises de la SBMEM

La section jurassienne de la Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes a tenu ses assises annuelles le 19 mai à Moutier. La séance du matin fut consacrée à la partie administrative et fut suivie d'une réunion des maîtres de branches en vue de l'élaboration d'un catalogue des besoins à l'intention du Centre de perfectionnement. L'après-midi, on parla des problèmes de structures, et en particulier des relations avec les autres organisations d'enseignants.

Dans son rapport, le président Gurtner dit ses préoccupations dominantes au cours de l'année écoulée : les conséquences de la partition du Jura, le problème des structures syndicales et la formation des maîtres secondaires.

En ce qui concerne le Jura, le comité SBMEM suit avec intérêt la réorganisation syndicale des districts du futur canton. Elle se met à la disposition du comité provisoire, comme elle le fait pour celui des districts du Sud, afin de faciliter cette réorganisation. La SBMEM tient à sauvegarder les liens entre les deux parties du Jura, car la pédagogie doit passer au-dessus de la politique.

Le problème des structures syndicales touche principalement les rapports entre la SEB et la SBMEM.

Il est question de prolonger la formation des maîtres secondaires à huit semestres, et le comité suit attentivement l'évolution de l'étude.

Deux démissions et 31 admissions ont été enregistrées. Fernand Monnin, de Courrendlin, a fêté ses 40 années d'enseignement, et Charles Ammann, de Bienne, ses 25 ans.

Au comité, René Lautenschlager, de St-Imier, remplace le président qui a accompli sa période réglementaire. Ce dernier succède à Paul Müller au Comité cantonal de la SBMEM.

Dans son rapport sur CIRCE II, Charles Ammann a déclaré que les travaux avançaient normalement, qu'une partie du programme a été acceptée et que l'autre partie est en consultation auprès des enseignants. Celle-ci concerne le français, l'histoire et les sciences naturelles. Jean Michel a invité chacun à participer activement à l'élaboration du programme de CIRCE II.

Du rapport d'Alexandre Hof, représentant la SBMEM à la commission du Centre de perfectionnement, retenons l'intention de cette dernière de créer des postes partiels à mi-temps afin de permettre aux enseignants au chômage d'être occupés. Le Centre étudiera également la formation d'un corps de remplaçants qui pourraient tenir la classe pendant que les titulaires suivent des cours.

Daniel Graf, représentant la société dans la commission des structures, rapporta encore sur l'état des travaux qui visent à introduire l'école globale à la suite des décisions du congrès de Bienne. Il est prématuré pour l'instant de faire des révélations sur les conclusions de la commission, a précisé le rapporteur, qui a toutefois indiqué que deux zones pilotes d'expérimentations seraient ouvertes, l'une dans le Nord, l'autre dans le Sud. La mise en place de cette expérience dépendra de l'évolution de la situation politico-conjoncturelle.

Dans l'après-midi, après un exposé historique fouillé sur les relations entre la SEB et la SBMEM par Paul Müller et un complément fourni par le président cantonal, H. Grütter, l'assemblée donna un préavis favorable à la ligne de conduite suivie par le comité cantonal dans les relations entre les deux organismes.

B.
d'après J.-R. Q.

Le système

Il est revenu, le temps de l'examen...

Je veux parler, bien entendu, du trop fameux examen d'entrée à l'école secondaire. Encore infligé, dans certaines régions, à la totalité de ces p'tites frimousses de dix ans, il est épargné, ici et là, aux écoliers bénits qu'on nomme communément les « bons élèves ». C'est comme ça !

Depuis longtemps déjà, ce concours est sévèrement critiqué par la majorité des pédagogues. (Oui, je vous l'accorde. Pas par la majorité des enseignants !)

Depuis longtemps déjà, on espère, on réclame, on aimerait bien pouvoir exiger sa suppression. Et on cherche... On tâtonne... On crée même des commissions d'étude : un os à ronger, quoi ! Mais... quel os !

— D'accord, finit-on par reconnaître dans certains milieux « autorisés », cette manière de faire présente quelques inconvénients. Mais comment rendre la « chose » moins douloureuse ?...

Eh oui ! Là où le bistouri s'impose, on songe encore à l'emplâtre. Là où il faudrait courage et imagination, on ne trouve que frousse et pusillanimité. Pourtant, chacun le sent bien, allez ! N'est-ce pas le SYSTÈME lui-même qui est en cause ? Mais alors là, prudence ! Il faut être gauchiste pour oser s'y attaquer. C'est, ni plus ni moins, une véritable atteinte au patrimoine. Et le patrimoine, c'est sacré ! Faites confiance aux Sages de chez nous : notre examen, le temps du muguet, alimentera longtemps encore nombre de conversations. Que de nuits ne troublera-t-il pas dès mars revenu ! Et puis, comme une rage de dents douloureuse mais passagère, on l'oubliera bien vite... Il reviendra, le temps de l'examen...

Car, mis à part les partenaires momentanément touchés, chaque printemps, par ce pénible événement, j'ai la triste impression que la majorité des gens s'en f... éperdument !

Père Plex.

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

« Il y avait, parmi mes élèves, une fillette de treize ans, Alberte. Jolie, elle était câline. Elle était visiblement très fière de sa poitrine naissante qu'elle tendait à l'approche des garçons. Elle minaudait comme le font les femmes coquettes et savait prendre des airs choqués dès que je la rabrouais. En classe, elle me dévorait du regard, entendait accaparer à chaque instant toute mon attention et dans ses yeux brillait, déjà, toute la malice féminine. Venait-elle à mon pupitre me présenter un cahier, sous prétexte de se pencher sur son texte, elle se collait à moi au point que je devais me retirer. A la sortie, elle rangeait ses effets avec lenteur pour demeurer seule, où elle m'attendait devant la porte de l'école pour m'accompagner jusqu'à la ferme où je logeais.

» Si cette petite comédie m'avait amusé au début et avait flatté mon amour-propre de jeune homme, le jour où j'eus entendu ses camarades crier : « Alberte, ton bon ami arrive », j'en fus moins enchanté ! Dans les campagnes, l'imagination court d'autant plus vite qu'elle a peu de sources où s'alimenter. Or, j'appris un matin que le gendarme du chef-lieu était venu faire une enquête discrète sur mon compte. On avait jasé. »

René Fell,
« Les Promesses du Monde »,
Ed. Spes Lausanne.

Nouvel inspecteur

Pour succéder à Maurice Petermann, qui a fait valoir ses droits à la retraite, le Conseil exécutif a nommé inspecteur des classes enfantines et primaires du territoire du futur canton Charles Moritz, instituteur à St-Ursanne. Le nouvel inspecteur scolaire prendra ses fonctions le 1er août prochain. Agé de 40 ans, il est père de 6 enfants. Breveté de l'Ecole normale de Porrentruy, il a enseigné à Belprahon et à Damphreux, avant d'être élu à St-Ursanne en 1958. Il a présidé la Société de travail manuel et de réforme scolaire. Maire de sa petite ville, Charles Moritz est également député à l'Assemblée constituante.

Nous le félicitons et lui souhaitons plein succès dans son travail.

ÉCOLE NORMALE - PORRENTRUY

Centre d'information pédagogique

Liste du matériel et prix courant

A) CROQUIS

Prix : format A5, 5 ct. l'exemplaire ; format A4, 10 ct. l'exemplaire.

Format A5

Ajoie et Clos-du-Doubs, carte géographique, échelle 1 : 200 000.

Delémont - Laufon, carte géographique, échelle 1 : 200 000.

Franches-Montagnes, carte géographique, échelle 1 : 200 000.

Moutier, carte géographique, échelle 1 : 200 000.

Vallon de St-Imier et La Neuveville, carte géographique, échelle 1 : 200 000.

Le St-Gothard, carte géographique, échelle 1 : 700 000.

Le Rhin, de Bâle à Rotterdam, carte géographique 1 : 400 000.

D'Egypte en Palestine, carte géographique, échelle 1 : 3 500 000.

La Confédération des 8 cantons en 1420, carte historique, échelle 1 : 2 000 000.

La Confédération des 13 cantons en 1513, carte historique, échelle 1 : 2 000 000.

Format A4

Le Jura, voies ferrées, carte géographique avec vignettes, échelle approximative 1 : 300 000.

Le Jura, carte politique et touristique, avec vignette et armoiries des districts, échelle approximative 1 : 300 000.

Le berceau de la Confédération, carte des lieux historiques, avec vignettes, échelle 1 : 200 000.

La Suisse, portes principales du trafic, carte schématique.

B) CLICHÉS

Histoire

La maison romaine d'Augst (26 vues noir et blanc), prix de la série : Fr. 29.—.

St-Ursanne (17 vues noir et blanc), prix de la série montée : Fr. 19.—.

Ancienne abbaye de Bellellay (20 vues noir et blanc), prix de la série : Fr. 22.—.

Géographie

Cartes : clichés montés sous verre ; prix de la pièce : Fr. 1.—.

1. Jura

10. Carte générale.
110. Districts jurassiens, carte générale.
111. Courtelary et La Neuveville.
112. Moutier.
113. Delémont et Laufon.
114. Porrentruy.
115. Franches-Montagnes.
12. Jura politique et touristique.
13. Jura : voies ferrées.

2. Canton de Berne

20. Carte générale.
21. Seeland.
22. Mittelland.
23. Emmental et Haute-Argovie.
24. Oberland.

3. Suisse

301. Hydrographie.
302. Frontières cantonales.
303. Suisse et pays voisins.
304. Portes du trafic.
310. Suisse romande.
311. Jura suisse.
312. Jura vaudois et neuchâtelois.
313. Jura bâlois, soleurois et argovien.
314. Suisse orientale : Thurgovie, St-Gall, Appenzell, Glaris.
315. Vallée supérieure de l'Aar, jusqu'au lac de Bienne.
316. Vallée inférieure de l'Aar.
317. Suisse centrale : Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Lucerne.
318. Massif du Gothard et ses voies de communication.

33. Cantons

Appenzell - Argovie - Bâle - Fribourg - Genève - Glaris - Grisons - Lucerne - Neuchâtel - St-Gall - Schaffhouse - Schwytz - Soleure - Tessin - Thurgovie - Unterwald - Uri - Valais - Vaud - Zoug - Zurich.

4. Europe

401. Côtes et fleuves.
402. Etats.
410. Les Alpes.
411. Cours du Rhin.
412. Cours du Rhône.
413. Mer Méditerranée.
420. Péninsule ibérique.
421. France.
422. Iles britanniques.
423. Belgique et Luxembourg.
424. Pays-Bas.
425. Danemark.
426. Scandinavie.
427. Allemagne.
428. Italie.
429. Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie.
430. Pays danubiens : Autriche, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Yougoslavie, Albanie.
431. Balkans : Grèce, Albanie, Bulgarie, Turquie d'Europe.

5. Monde

501. Cinq continents, côtes.
502. Fuseaux horaires.
503. Océan Atlantique
504. Océan Pacifique.
505. Arctique.
506. Antarctique.

51. Asie

510. Côtes et fleuves.
511. Etats.
512. Turquie.
513. Israël et ses voisins.
514. Proche-Orient : de la Turquie au Pakistan et Arabie.
515. Asie du Sud : Inde, Pakistan, Birmanie, Asie des moussons.
516. Chine et Corée.
517. Japon.
518. URSS.
519. Australie, Nouvelle-Zélande, Indonésie.

53. Afrique

530. Côtes et fleuves.
531. Etats.
532. Magreb : Maroc, Algérie, Tunisie.
533. Sahara : de la Mauritanie à la Libye.
534. Afrique occidentale.
535. Afrique centrale.
536. Afrique australe.
537. Afrique orientale.
538. Pays du Nil.
538.1. Delta du Nil.

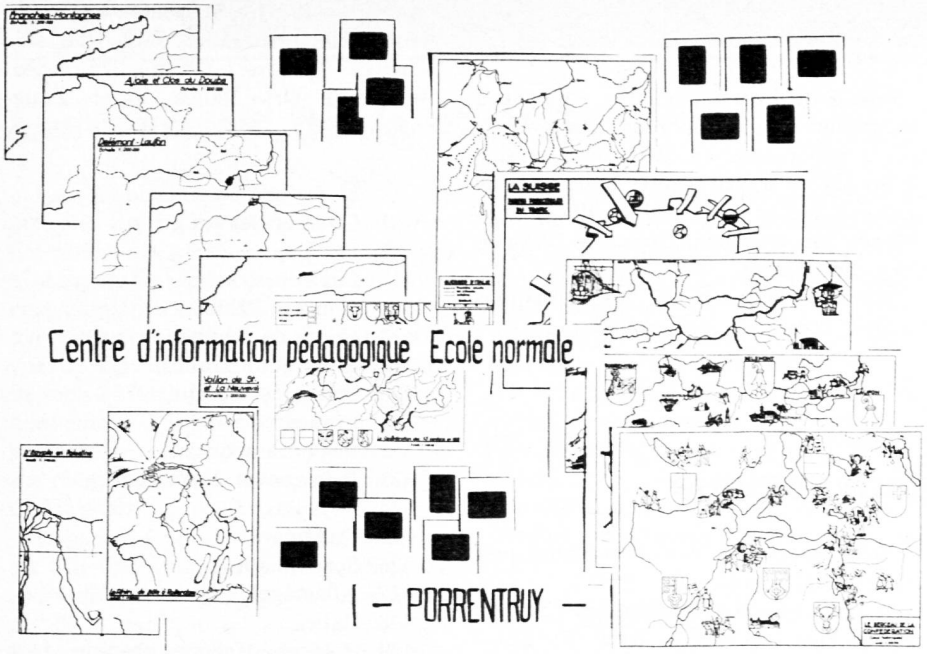

54. Amérique du Nord

540. Côtes et fleuves.
541. Etats.
542. Etats-Unis.
543. Canada.
544. Amérique centrale et Antilles.
545. Canal de Panama.
546. New York comparée à la Suisse.
549. Amérique du Nord et du Sud : Côtes et fleuves.

55. Amérique du Sud

550. Côtes et fleuves.
551. Etats.
552. Brésil.

7. Histoire

710. Berceau de la Confédération.
711. Confédération des 3 cantons.
712. Confédération des 8 cantons.
713. Confédération des 13 cantons.
714. Confédération des 19 cantons.
720. Guerres d'Italie.
750. Grandes découvertes.

8. Histoire religieuse

81. L'Orient au temps des Patriarches.
82. La Palestine au temps de J.-C.
83. Voyages de l'apôtre Paul.

Séries spéciales en couleurs

Géographie (séries montées sous carton)

1. Jura (18 vues tirées du livre de géographie Rebetez), prix : Fr. 22.—.
2. Canton de Berne (16 vues tirées du livre de géographie 5e Rebetez), prix : Fr. 20.—.
3. Bienne et son lac, La Neuveville et le plateau de Diesse (17 vues), prix : Fr. 21.—.
4. La vallée de la Suze (13 vues), prix : Fr. 16.—.
5. La vallée de Tavannes (15 vues), prix : Fr. 19.—.
6. Les Franches-Montagnes (22 vues), prix : Fr. 27.—.
7. Cours supérieur de la Sorne (13 vues), prix : Fr. 16.—.
8. L'Ajoie (14 vues), prix : Fr. 17.—.
9. Moutier et le Grandval (12 vues), prix : Fr. 14.—.
10. Le Laufonnais (20 vues), prix : Fr. 23.—.

Sciences (séries montées sous carton)

1. Le Pissenlit (18 vues), prix : Fr. 22.—.
2. Le hêtre (20 vues), prix : Fr. 25.—.
3. Le noisetier (13 vues), prix : Fr. 16.—.
4. La taupe (11 vues), prix : Fr. 14.—.
5. Une chauve-souris : l'oreillard (11 vues), prix : Fr. 14.—.
6. L'écrevisse (14 vues), prix : Fr. 17.—.
7. Le pétrole (17 vues), prix : Fr. 21.—.

Séries, noir et blanc, non montées, prix : Fr. 5.— la série.

1. Le pois, floraison d'une papilionacée (15 vues).
2. L'épicéa (23 vues).
3. Dissection de l'œil de bœuf (12 vues).
4. La grenouille et ses métamorphoses (22 vues).
5. Le développement de la mésange charbonnière (10 vues).
6. Le fer à Choindez (27 vues).
7. Le fromage « Tête de moine » (12 vues).
8. Vieille scierie hydraulique jurassienne (10 vues).
9. Le véhicule à moteur (10 schémas).
10. Etude du relief (11 vues).

C) ARTICLES DIVERS

Enveloppes pour documents, format C5, prix : Fr. 5.— le cent.

Cartes de références, mi-carton, format A6, prix : Fr. 20.— le mille (livraison minimale : 250 pièces).

Feuilles A4 pour herbier, en papier fort recyclé, prix : Fr. -.10 par feuille (commande minimum 50 feuilles).

MOIS APRÈS MOIS AU...

Centre de perfectionnement

Quelques problèmes prioritaires

Le Centre de perfectionnement et ses collaborateurs étudient actuellement les problèmes prioritaires suivants en collaboration avec les enseignants et instances concernés ou intéressés :

La pléthore des enseignants

A court et moyen terme, les mesures suivantes sont à l'étude :

— Organisation de cours-blocs (15 jours à 2 mois) destinés aux enseignants sans place, dans les premiers domaines ainsi envisagés : branches à option (allemand, dessin technique, français, mathématiques, musique instrumentale), activités manuelles, bois, métal, cartonnage. Le système d'unités capitalisables et de cours « à la carte » est étudié afin de laisser la priorité aux remplacements et de préserver la souplesse du système adopté.

— Organisation ultérieure de cours-blocs — recyclage et formation d'animateurs — pour tous les enseignants et augmentation parallèle des possibilités de remplacement.

Le perfectionnement des enseignants des écoles moyennes et moyennes supérieures

Une large consultation est menée et assumée par les enseignants eux-mêmes pour l'institution de groupes de réflexion et de travail par discipline. Un programme à long terme pourra être prochainement élaboré.

La recherche de facteurs propres à assurer la continuité entre la formation de base et la formation continue, l'une et l'autre étant interdépendantes

L'étude entreprise a pour objectif de :

1. Sensibiliser et motiver les élèves (au sens large du terme) à la formation continue.

2. Sensibiliser et motiver plus particulièrement les étudiants fréquentant les institutions de formation professionnelle des enseignants.

Cette continuité entre la formation de base et la formation continue signifie promouvoir une étroite collaboration entre les institutions responsables des deux secteurs. Ces institutions deviennent ainsi complémentaires, non concurrentes, tout en conservant l'autonomie nécessaire à assurer leur mission particulière.

La collaboration constante et suivie avec les responsables de l'enseignement et les associations professionnelles ou spécialisées

Des entretiens plus fréquents sont envisagés à tous les niveaux.

Vous pouvez participer à ces études, vos idées et suggestions seront les bienvenues.

Cours et manifestations du mois d'août 1976

3.4.2. **Mathématiques : géométrie (CIM) :** MM. G. Rubin et M. Ferrario, dès le 25 août au Centre de perfectionnement de Moutier.

5.1.1. **Comment améliorer l'émission de la voix au jardin d'enfants (AMEEJB) :** Mme Jacqueline Reusser, Mme Lucie Braun. Mi-août.

5.9. **Eléments de génétique :** M. M. Villard, dès le 25 août.

5.53.2. **Athlétisme (IEP, SJMG) :** M. Michel Bourquin, le 28 août au Stade des Œuches à Moutier.

6.13.4. **Vannerie :** M. A. Babey, du 2 au 6 août, à Delémont.

AJEPS

Cours d'athlétisme

L'AJEPS (Association jurassienne d'éducation physique scolaire = ex-SJMG) organise un cours d'athlétisme à l'intention du corps enseignant jurassien et biennois. Tous les enseignants de tous les niveaux peuvent s'y inscrire au moyen du bulletin ci-dessous.

Lieu : Moutier (stade des Œuches).

Date : samedi 28 août 1976, de 8 h. à 17 h.

Direction : Michel Bourquin, maître secondaire, Reconvilier, Jean-René Bourquin, maître à l'école normale, Delémont.

Le programme parviendra aux participants deux semaines avant le cours.

BULLETIN D'INSCRIPTION : demander à M. Bourquin, Les Lunez 12, 2732 Reconvilier, avant le 1er juillet 1976.

Admissions dans les écoles normales

Le concours d'admission aux diverses sections des écoles normales de Delémont et Porrentruy ont eu lieu dans le courant du mois de mai. Les inscriptions ont recueilli 41 candidatures aux études de l'enseignement primaire (écoles normales de Delémont et Porrentruy) et 50 candidatures jurassiennes et neuchâteloises aux études de l'enseignement enfantin (école normale de Delémont).

Sur proposition de la commission des écoles normales présidée par M. Pierre Paupe, la direction de l'Instruction publique du canton de Berne vient de prendre la décision de n'admettre qu'un nombre limité de candidats(es) à l'enseignement primaire, voulant par cette mesure combattre les effets de difficultés d'emploi que les enseignants primaires connaissent actuellement. En revanche, l'emploi chez les maîtresses enfantines reste stable.

Voici, par ordre alphabétique et par établissement, la liste des candidats(es) admis(es) à suivre les cours de l'école normale dès le 1er août 1976 :

ÉCOLE NORMALE DE DELÉMONT

Candidates institutrices

Marie-Christine Baume, Cornol ; Danielle Boillat, Muriaux ; Fabienne Chapuis, Fontenais ; Josette Chetelat, Delémont ; Corinne Danz, Porrentruy ; Maryse Fleury, Delémont ; Odile Jecker, Delémont ; Antoinette Kloetzli, Delémont ; Nicole Kottelat, Mervelier ; Isabelle Loeffel, Malleray ; Lucienne Rion, Vicques ; Isabelle Voisard, Fontenais.

Candidates maîtresses enfantines

Corinne Ammann, Neuchâtel ; Claudine Blättler, Le Locle ; Cécile Chapuis, Porrentruy ; Véronique Chavanne, Porrentruy ; Gabrielle Chopard, Nidau ; Marlène Droz, La Chaux-de-Fonds ; Danielle Gressly, Bienne ; Marie-Christine Gyger, La Chaux-de-Fonds ; Jacqueline Haenggi, Delémont ; Merula Kyriakos, Couvet ; Elisabeth Maillat, Porrentruy ; Marlyse Nobs, Develier ; Rita Speich, Neuchâtel ; Michelle Stalder, Moutier ; Adrienne Trouillat, Bienne ; Marianne Wyss, Prêles.

ÉCOLE NORMALE DE PORRENTRUY

Candidats instituteurs

Jacques Bassin, Saules ; Christophe Berdat, Moutier ; Patrick Berdat, Delémont ; Vincent Bourquard, Delémont ; Claude Chetelat, Delémont ; Nicolas Dessarzin, Porrentruy ; Hubert Girardin, Courfaivre ; Rémy Meury, Delémont ; Michel Probst, Porrentruy ; Pierre-Alain Rerat, Fahy ; André Steiner, Delémont ; Jean-François Steullet, Roches ; Romain Verona, Lugnez.

Cours du mois de juin (rappel)

Canoë : samedi 5 juin au Theusseret (Doubs), direction : J. Simonin, Moutier, et quelques champions du Canoë-Club jurassien.

Natation : samedi 12 juin à Bienne, piscine couverte de l'école normale. Direction : Jean-Pierre von Kaenel, Bienne. Petits jeux dans l'eau, méthodologie de la natation et perfectionnement personnel.

Volleyball : samedi 26 juin à Bienne, école normale. Organisation d'un tournoi masculin et féminin. Responsable : J. Simonin, Moutier. Ouvert aux équipes des sections de l'AJEPS.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 **Delémont.** Tél. (066) 22 29 34.

L'assurance chômage en vigueur

Une mesure de solidarité

L'assurance chômage édictée par la loi du 25 novembre 1975 est officiellement entrée en vigueur le 1er mai 1976. Ce décret constitue un aménagement pratique de la loi en la matière datant de 1952. Quelles catégories de travailleurs allait-on astreindre à l'observance de cette loi ? Sur proposition d'un député issu des milieux salariés, le souverain obtint que tous les travailleurs, depuis le magistrat à l'ouvrier, fussent mutuellement concernés par l'obligation de s'affilier à une caisse de chômage. On peut se demander comment il se fait qu'il ait fallu attendre les premiers signes de la récession pour songer enfin, à se prémunir de manière organisée, contre les effets du ralentissement des affaires et la raréfaction de l'emploi.

Délai d'affiliation

La loi prévoyait que les salariés non encore assurés jouiraient d'un délai de 2 mois, soit mai et juin 1976, pour adhérer librement à une caisse reconnue. Ce délai passé, le travailleur qui n'aurait pas satisfait à cette obligation, serait assuré d'office à la Caisse publique d'assurance chômage. Le Grand Conseil s'est estimé sensibilisé par un élan de solidarité en décrétant que toutes les catégories de salariés seraient concernées par l'obligation de cotiser. Le nombre des cotisants n'est pas sans influence sur le barème et le montant des cotisations mensuelles. En effet, plus on est nombreux à cotiser... Bien malin celui qui emporta la presque unanimité du législatif. La récession a du bon puisqu'en la matière, elle a déclenché un salutaire mouvement de rapprochement des classes de salariés. Que va coûter cette exigence ?

Pour un salaire mensuel de Fr. 1365.— à Fr. 2000.— : cotisation mensuelle de Fr. 8.— ; pour un salaire mensuel de Fr. 2000.— à Fr. 2613.—: cotisation mensuelle de Fr. 9.— ; pour un salaire mensuel de Fr. 2613.— et plus : cotisation mensuelle de Fr. 10.—.

On peut s'étonner à tout le moins que les diverses associations du personnel aient été mises devant un fait accompli par le vote du Grand Conseil. Il eût été judicieux pourtant que les associations intéressées aient pu au préalable être consultées. Que serait-il cependant advenu si chaque association avait pu librement se déterminer ? Du moment que chacun paie, depuis le plus élevé au plus humble...

C.

A propos de la prestation de libre passage

Une disposition contraignante

Cette mesure vise, dans l'esprit de la loi, à renforcer auprès des institutrices mariées démissionnaires la notion, trop stricte à notre égard, du maintien à leur intention de l'idée de prévoyance. L'article en cause tendrait à dissuader les précitées à disposer, sans mûre réflexion, de leur avoir auprès de la Caisse de prévoyance.

En effet, on comprend difficilement que l'on applique à leur égard l'obligation, que leur impose la nouvelle loi, de laisser dans un compte bloqué à la Banque de l'Etat les cotisations qu'elles ont versées. Tracassière aussi la mesure selon laquelle la caisse ne rembourse en espèces que les cotisations versées par l'institutrice qui abandonne sa fonction avant l'âge de 25 ans... pour se marier. Le règlement prévoit également la restitution directement à la démissionnaire du montant de la prestation de libre-passage si celle-ci est inférieure à une cotisation annuelle.

A propos de ce compte bloqué

Le maintien dans un compte bloqué des cotisations payées peut tout au plus se concevoir à l'égard d'une institutrice dont l'interruption de fonction ne dépasse pas quelques années, voire quelques mois. Pour tous les autres cas, celui des institutrices mariées quittant l'emploi surtout, la loi prévoit qu'il appartient seulement à l'autorité de surveillance de permettre l'ouverture ou l'extinction d'un compte bloqué. Que va-t-il se passer ? L'invite pressante faite à la prévoyance a-t-elle besoin d'une telle contrainte ?

Des interventions seront faites auprès de l'organe administratif de la caisse afin d'obtenir un assouplissement équitable en ce qui concerne les fonds versés à la Caisse de prévoyance par les institutrices mariées qui résilient leur fonction. La loi est la loi... mais il y a aussi ceux et celles qu'elle gouverne...

C.

Quand sonne l'heure de la retraite

Dans un arrondissement scolaire

Au cours d'une réunion tout empreinte d'amitié et de sympathie, la nombreuse famille du corps enseignant de Sarine-Campagne et du Lac français avait tenu à entourer d'une particulière affection les futurs retraités de l'arrondissement. Atmosphère fraternelle où, chez les anciens surtout, vibrait une émotion qui ne se voulait pas trop visible.

L'assemblée fit fête à des enseignants émérites qui consacrent à leur vocation, en cette fin d'année scolaire, les derniers mois de leur longue carrière. La gratitude des autorités présentes, celle non moins chaleureuse de l'imposante phalange des collègues tinrent à exprimer leur admiration à deux sœurs enseignantes, sœur Alice Monney, à Ecuvillens, et sœur Gervaise Schuwey, à Treyvaux. On témoigna le même empressement amical à l'égard de Louis Piccand, à Treyvaux, où il consacra 24 ans de magistère et de Aloys Brodard, à Matran, qui sacrifia toute sa carrière à ce seul poste. Qui dit mieux ? De surcroît directeurs de chant pendant la même période de dévouement, ils vont quitter l'enseignement ayant atteint l'âge légal, 62 ans, laissant, avec les deux religieuses enseignantes, le souvenir de l'accomplissement généreux de leur devoir.

Puissiez-vous, enseignantes et enseignants exemplaires, goûter dans le sentiment de la gratitude que vous doit notre école, la satisfaction de l'avoir bien servie. L'Association des retraités vous réserve d'ores et déjà un accueil chaleureux.

Flash sur la caisse maladie

L'institution regarde son passé

La caisse appelée « Secours mutuels », tel est le nom donné en 1908 par ses fondateurs à la caisse maladie qui groupe encore aujourd'hui une notable partie du corps enseignant primaire et secondaire, sans compter les maîtresses ménagères et enfantines. Cette institution, d'ailleurs très appréciée de ses membres, précéda de 25 ans la naissance de la grande association cantonale qui accueillit dans ses rangs et durant un quart de siècle les enseignants primaires et secondaires. L'association rassemble actuellement, à la suite d'une évolution des buts poursuivis par les groupes qui la constituaient, le corps enseignant primaire et celui des classes enfantines. D'autres caressent en secret l'espoir d'une fédération s'étendant aux diverses fractions enseignantes des deux langues. L'apparition de cette caisse professionnelle fut certainement une occasion percutante dont se servit le corps enseignant pour affirmer son impérieux besoin de cohésion et de solidarité. Le droit de réunion connut dans le passé plus d'une entorse. La vitalité des deux institutions, association et caisse maladie, démontre à l'évidence la justesse de vue et la clairvoyance de leurs fondateurs. Les jeunes générations n'ont pas l'air de dédaigner les voies ouvertes.

L'assemblée du 20 mai 1976

Aspect typique de la réunion de cette année, la prédominance de l'élément retraité du corps enseignant. Constatation qui se vérifie jusqu'au sein des organes de la caisse. Quoi d'étonnant que cette catégorie de membres voue une sollicitude particulière à la caisse qui doit contribuer à la santé de leurs vieux jours ? L'aile active de la corporation que la question du bien-être physique préoccupe moins, témoigne sa confiance aux administrateurs, assurés que leurs intérêts sont bien défendus.

L'un des secteurs habituels de la comptabilité a pu être supprimé, celui de l'assurance pour perte de salaire. Cela en raison des nouvelles dispositions introduites dans le statut du personnel concernant les modalités de garantie de salaire.

Aux différents rayons de la gestion

Mentionnons les points saillants suivants :

a) Le nouvel effectif des cotisants : 777 membres, en augmentation de 63 par rapport à l'exercice précédent ; ce résultat est dû au patient travail de prospection de l'administrateur.

b) La somme des frais personnels s'élevant à Fr. 432 000.—, en augmentation de 26 % comparativement à 1975.

c) Le total des recettes : Fr. 621 000.—. Celui des dépenses : Fr. 563 000.—.

d) Fortune nette de l'institution : Fr. 388 000.—, d'où une plus-value de Fr. 41 000.—.

e) Actif net de la caisse au décès : Fr. 93 000.—.

f) Majoration prochaine du point du tarif médical de Fr. 2.50 à Fr. 2.70.

Des prestations meilleures

En vertu des attributions que lui confèrent les statuts, l'administration de la caisse offre dès cette année les prestations suivantes :

a) 100 % du forfait journalier en chambre commune (Fr. 140.— à l'Hôpital cantonal et Fr. 130.— dans les hôpitaux de districts).

b) Une assurance complémentaire de Fr. 80.— par jour d'hôpital en sus des prix cités plus haut.

c) Une assurance supplémentaire portée à Fr. 10 000.— par an et par cas au lieu de Fr. 6000.— comme jusqu'ici.

d) Une indemnité au décès portée à Fr. 1500.— au lieu de Fr. 1000.—, en plein accord avec l'OFAS.

A quels prix ?

Majoration prudente totale de la prime annuelle de Fr. 71.—. Cotisation annuelle de Fr. 721.— pour les affiliés masculins et de Fr. 788.— pour le sexe féminin. Ces 2 chiffres concernent les adhérents de la classe A qui offre, eu égard aux frais médicaux et hospitaliers, les conditions les plus avantageuses. Au demeurant et pour la sécurité rassurante de ses membres, le corps enseignant peut être très satisfait de l'institution qui protège sa santé, une caisse prospère administrée par des organes qualifiés et compréhensifs. *C.*

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 **Fribourg.** Tél. (037) 22 46 80.

Divers

Centre écologique d'Aletsch

Nouvelles possibilités pour les écoles

En juillet 1976, le nouveau Centre écologique d'Aletsch sera ouvert à la Villa Cassel sur le Riederalp/VS. Construite au début du siècle, comme résidence d'été d'un banquier anglais, utilisée par la suite comme hôtel, cette maison est propriété de la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN) depuis 1974.

Le centre, situé tout près de la grande réserve de la LSPN (la forêt d'Aletsch) et à une heure du Grand glacier d'Aletsch, est particulièrement indiqué comme but d'excursions et pour des séminaires. Jusqu'à 60 personnes peuvent y trouver logement et nourriture. Des salles de cours, de jeux et de séjour ainsi qu'une bibliothèque sont à leur disposition. Afin que les écoles et associations de jeunes aient la possibilité d'utiliser le centre, les prix de pension sont calculés au plus juste. Quant aux préparations et à l'organisation de cours et de séminaires, la direction du centre prêtera volontiers son aide.

Les **visiteurs venant à la forêt d'Aletsch pour une journée** sont invités à visiter l'exposition, la présentation audiovisuelle, le Jardin alpestre (qui sera achevé en 1977) et le stand d'information et de vente. Des excursions commentées dans la réserve et ses alentours seront organisées régulièrement et en collaboration avec les offices de tourisme de Riederalp et Bettmeralp, et séparément, également pour des associations.

Le centre sera ouvert du 12 juillet au 16 octobre, dès 1977 du 1er juin à la mi-octobre. Pour tous renseignements supplémentaires veuillez vous adresser au Secrétariat de la LSPN, case postale 73, 4020 Bâle, tél. (061) 42 74 42, et à partir du 1er juillet 1976 également au Centre écologique d'Aletsch, case postale 128, 3981 Riederalp, tél. (028) 5 22 44.

Service de placements

Séjour en Allemagne

Du 18 juillet au 2 août, région Braunschweig. Equitation et cours d'allemand. Renseignements et inscriptions :

André Pulfer, 1802 Corseaux.

P.-S. La collaboration d'un **enseignant** ayant de bonne notions d'allemand est désirée.

Un Cadre mondial pour l'éducation relative à l'environnement

On résiste à l'invasion d'une armée,
on ne résiste pas à l'invasion d'une [idée

Victor Hugo.

Un document historique est né d'un moment historique. Adoptée à l'unanimité à la fin des 10 journées du Colloque international sur l'éducation relative à l'environnement (Belgrade, 13-22 octobre 1975), susceptible d'évolution et d'amélioration à la suite de changements ultérieurs, la Charte de Belgrade a formulé les principes et tracé les lignes directrices de l'éducation en matière d'environnement pour toute une génération.

But de l'action consacrée à l'environnement

Le but de l'action consacrée à l'environnement est d'améliorer tous les rapports écologiques, y compris les rapports de l'être humain avec son semblable.

Il y a, par conséquent, deux objectifs préliminaires :

1. Pour chaque nation, préciser, selon sa culture et à son propre usage, la signification de concepts de base tels que la « qualité de la vie » et le « bonheur humain », dans le contexte de l'environnement global, en s'attachant aussi à préciser et à apprécier ces notions telles qu'elles s'expriment dans les autres cultures, hors des frontières nationales.

2. Déterminer les mesures qui garantiront la préservation et l'amélioration du potentiel de l'humanité et qui développeront le bien-être social et individuel en harmonie avec l'environnement biophysique et avec l'environnement créé par l'homme.

But de l'éducation relative à l'environnement

Le but de l'éducation relative à l'environnement est de former une population mondiale consciente et préoccupée de l'environnement et des problèmes qui s'y rattachent, une population qui ait les connaissances, les compétences, l'état d'esprit, les motivations et le sens de l'engagement qui lui permettent de travailler individuellement et collectivement à résoudre les problèmes actuels, et à empêcher qu'il ne s'en pose de nouveaux.

Objectifs de l'éducation relative à l'environnement

Les objectifs de l'éducation relative à l'environnement sont les suivants :

1. **La prise de conscience :** aider les individus et les groupes sociaux à prendre conscience de l'environnement global et des problèmes annexes, les aider à se sensibiliser à ces questions.

2. **Les connaissances :** aider les individus et les groupes sociaux à acquérir une compréhension fondamentale de l'environnement global, des problèmes annexes, de la présence de l'humanité dans cet environnement, de la responsabilité et du rôle critiques qui lui incombent.

3. **L'attitude :** aider les individus et les groupes sociaux à acquérir des valeurs sociales, de vifs sentiments d'intérêt pour l'environnement, une motivation assez forte pour vouloir participer activement à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

4. **Les compétences :** aider les individus et les groupes sociaux à acquérir les compétences nécessaires à la solution des problèmes d'environnement.

5. **La capacité d'évaluation :** aider les individus et les groupes sociaux à évaluer des mesures et des programmes d'éducation en matière d'environnement en fonction de facteurs écologiques, politiques, économiques, sociaux, esthétiques et éducatifs.

6. **La participation :** aider les individus et les groupes sociaux à développer leur sens des responsabilités et leur sentiment d'urgence devant les problèmes d'environnement, afin qu'ils garantissent la mise en œuvre des mesures propres à résoudre ces problèmes.

Destinataires

Le public principal auquel s'adresse l'éducation en matière d'environnement est le grand public. Dans ce cadre général, les catégories les plus importantes sont les suivantes :

1. **Secteur du système scolaire :** élèves de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, supérieur ainsi que les enseignants et les spécialistes de l'environnement en cours de formation et de recyclage.

2. **Secteur de l'éducation extrascolaire :** jeunes et adultes, pris individuellement et collectivement dans toutes les couches de la population, telles que les familles, les travailleurs, les cadres supérieurs et ceux qui ont le pouvoir de décision dans les domaines liés ou non à l'environnement.

Principes directeurs des programmes d'éducation relative à l'environnement

Les principes directeurs de l'éducation relative à l'environnement sont les suivants :

1. L'éducation relative à l'environnement devrait considérer dans sa totalité cet environnement — naturel et créé par l'homme, écologique, politique, économique, technologique, social, législatif, culturel et esthétique.

2. L'éducation relative à l'environnement devrait être un processus continu, étendu à la vie entière, tant scolaire qu'extrascolaire.

3. L'éducation relative à l'environnement devrait adopter une approche interdisciplinaire.

4. L'éducation relative à l'environnement devrait souligner l'importance d'une participation active à la prévention et à la solution des problèmes posés par l'environnement.

5. L'éducation relative à l'environnement devrait examiner les principales questions d'environnement dans une perspective mondiale, tout en respectant les différences régionales.

6. L'éducation relative à l'environnement devrait être axée sur les situations actuelles et futures de l'environnement.

7. L'éducation relative à l'environnement devrait examiner les questions de développement et de croissance du point de vue de l'environnement.

8. L'éducation relative à l'environnement devrait insister sur la valeur et la nécessité d'une coopération locale, nationale et internationale pour résoudre les problèmes de l'environnement.

« Connexion »,
bulletin de l'éducation
relative à l'environnement
UNESCO-PNUE, N° 1.

Les chemins de fer MARTIGNY - CHATELARD et MARTIGNY - ORSIÈRES

vous proposent de nombreux buts pour promenades scolaires et circuits pédestres

Salvan — Les Marécottes — La Creusaz
Le Trétien — Finhaut
Barrage d'Emosson — Chamonix — Mer de glace par le chemin de fer du Montenvers

Verbier — Fionnay — Mauvoisin — Champex
La Fouly — Ferret
Vallée d'Aoste par le tunnel du Grand-Saint-Bernard

Réductions pour les écoles.

Renseignements : Direction MC-MO, 1920 Martigny 1. Téléphone (026) 2 20 61.
Service automobile MO, 1937 Orsières. Téléphone (026) 4 11 43.

Admiral a pour chacun qui travaille avec un microscope tout ce qu'il lui faut.

ADMIRAL 109
Un instrument éprouvé avec éclairage épiscopique incorporé et socle avec éclairage à transmission.
Grossissements: de 5× à 120× selon votre choix.

Du microscope simple pour écoliers au microscope de haute précision ou de recherches.

Les microscopes Admiral se distinguent par:
qualité meilleure
précision suprême
prix favorable
service de première qualité
ample programme d'accessoires
5 ans de garantie

ADMIRAL GMC

Bon

Demandez une documentation détaillée.

Représentation pour la Suisse:
Gujer, Meuli + Co., Postfach, 8953 Dietikon

Mieux comprendre le fonctionnement de l'économie,

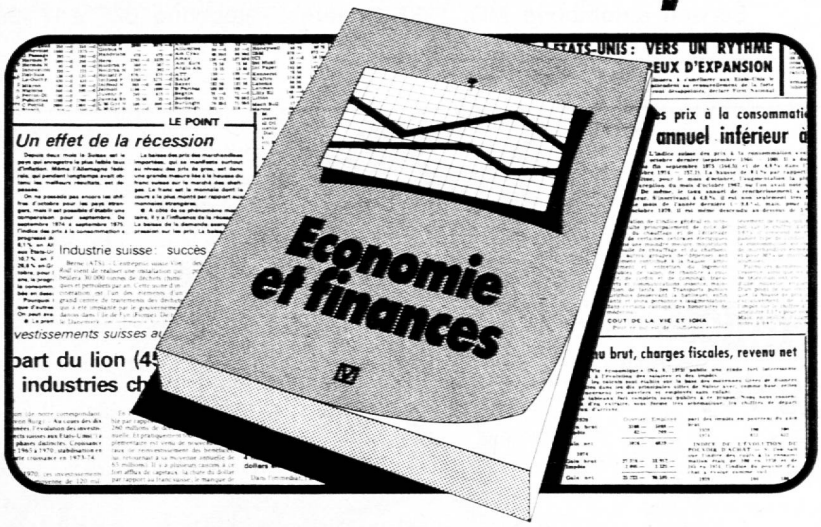

avec le nouveau livre de poche «Economie et finances» de la Banque Populaire Suisse.

La lecture de journaux et de revues ainsi que l'écoute de la radio et de la télévision, nous mettent tous les jours en présence d'expressions usuelles du «jargon économique». On y parle d'inflation importée, de déflation; les uns disent que nous vivons une période de stagnation, les autres l'appellent une récession. Les discussions abondent, que ce soit au sujet des déficits de la balance des paiements, des excès dans l'offre et la demande, de la stabilité des prix ou encore de l'indice national des prix à la consommation.

Tous ces mots-clés nous sont, par habitude, familiers; mais que signifient-ils réellement?

Le nouveau livre de poche de la Banque Populaire Suisse vous le dira. Son titre: «Economie et finances». Tout au long de cette brochure richement illustrée, des experts compétents décrivent de manière attractive et simple tout ce qui contribue au fonctionnement de l'économie d'un pays. Toutes les notions de base y sont expliquées dans leur contexte et illustrées par des exemples simples et clairs.

Ce livre de poche convient aussi pour l'enseignement dans nos écoles moyennes et professionnelles. Il peut servir à compléter le matériel actuellement à disposition des professeurs. Pour ces raisons, nous offrons gratuitement aux écoles une édition scolaire de «Economie et finances», c'est à dire le texte intégral de la brochure dans un classeur pratique destiné au traitement individuel des divers problèmes.

Envoyez-nous le talon ci-dessous pour recevoir tout d'abord votre exemplaire gratuit et la carte de commande pour l'édition scolaire.

Oui, en ma fonction de professeur,

je m'intéresse au livre de poche «Economie et finances». Veuillez m'en envoyer un exemplaire à titre d'information et la carte de commande pour l'édition scolaire.

Nom/prénom: _____

Rue: _____

No postal/localité _____

Ecole: _____

Coller sur une carte postale et envoyer à:
Banque Populaire Suisse «Economie et finances»
Case postale 2620, 3001 Berne

Banque Populaire Suisse

La banque compétente, votre voisine

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux

I
Bibliothèque Nationale Suisse 3003 BERNE
J. A.
1820 Montreux 1